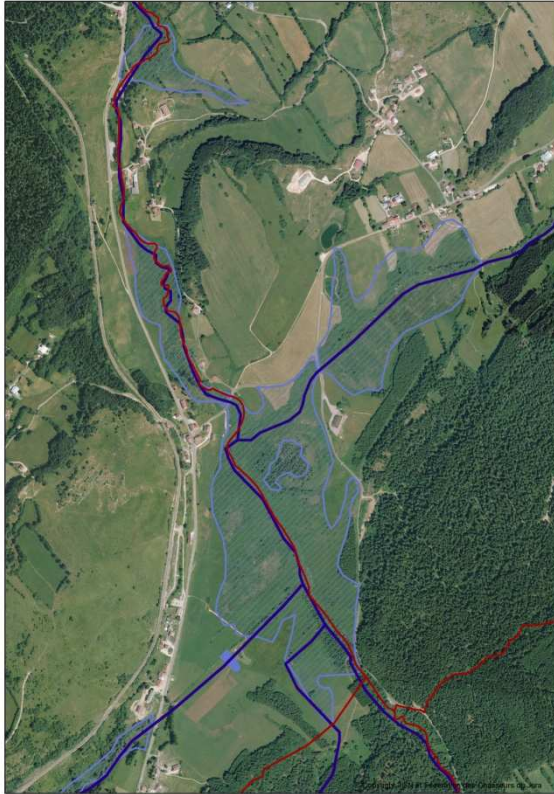




**Comité Départemental
Zones Humides
du JURA**

Projet de reméandrement de la Lemme (39)

Visite de Chantier (8/11/2011) –



Le PNR du Haut-Jura et la Fédération de Pêche du Jura s'engagent dans un vaste projet de reméandrement de la Lemme et de ses principaux affluents alimentant la zone humide du Chatelet, en contrebas de la N5, en amont de Pont de Lemme (Fort-du-Plasne et La Chaumusse - 39).

Environ 2500 mètres de rivières rectilignes, dans une zone humide de 60 Ha seront reméandrés pour atteindre environ 4800 mètres. Ces travaux permettront à la zone de retrouver un "équilibre hydraulique".

L'historique :

La Lemme a subi une première phase de rectification, il y a plusieurs siècles (avant la création du cadastre napoléonien), afin de mieux contrôler les débits pour l'alimentation de divers moulins.

Une seconde phase de rectification et de création de fossés a été effectuée dans les années 1960-1970 pour augmenter les terres agricoles.

Les cours d'eau :



Lemme Amont



Lemme aval

Le projet concerne 4 cours d'eau (CE) : 2 principaux, la Lemme et le ruisseau de Devant provenant de Fort-du-Plasne et 2 petits affluents, le ruisseau de Saillet et le Bief Rouge.

La longueur de la Lemme concernée par le projet est d'un peu plus de 1 km et celle des affluents d'un peu moins de 1,5 km dont 900m pour le ruisseau de Devant.

A l'amont, la Lemme mesure 2,5 à 3 m de large et environ 30 cm de profondeur, en aval la largeur peut atteindre 8m et la profondeur plus d'1 mètre, jusqu'à 2 mètres par endroit.

La Lemme présente peu de traces d'anciens méandres du fait de la rectification ancienne.

La rive droite appartient à l'intercommunalité, la rive gauche à plusieurs propriétaires privés.

Le peuplement piscicole est essentiellement constitué de truites adultes en aval et d'alevins en amont. La population de truite est dégradée tout le long du linéaire. Par contre la population de vairon se porte relativement bien.

Hydrodynamique du CE :

900L/s de module (débit moyen pour une année)

Grosse crue 28M³/s

Crue biennale 10M³ /s

Pente faible : 1m sur 1km, elle est un peu plus élevée à l'amont

La Lemme est alimentée par un ensemble de zones humides sur les communes de Saint-Laurent-en-Granvaux (source principale) et du Lac-des-Rouges-Truites pour certains affluents.

Le projet :

Le projet en gestation depuis de nombreuses années (1997) voit les premiers travaux commencer depuis la 1^{ère} semaine de novembre 2011.

En 2004, un premier travail de comblement de drains et de suppression de plantation d'épicéas en zone humide a été effectué.

Le projet concerne 60ha de ZH.

D'autres études et travaux sont prévus, en 2012 et 2013, sur la Lemme amont au niveau d'une autre zone humide (la Savine). Il s'agit notamment de l'effacement des seuils infranchissables présents le long du cours d'eau.

La maîtrise d'œuvre des projets est assurée par le PNR.

Le financement :

300 000 € tous travaux confondus

100 000 € projets annexes :

- film du projet de A à Z

- projet pédagogique : animation scolaire (primaire et collège) sur 2 ans qui va suivre l'évolution du projet,

l'animateur est l'association des amis de la réserve de Remoray (10 animations par an).

Plan de financement :

- 50% agence de l'eau
- 30% conseil général
- 20% restant :
 - mesures compensatoires du contournement de Saint-Laurent-en-Grandvaux,
 - les collectivités de la pêche (fédération nationale et départementale, APPMA...) 8% du projet soit

20 000 €

- communes du bassin versant (BV) de la Saine-Lemme, via leur cotisation au budget du PNR pour entretien et restauration des zones humides et cours d'eau sur l'ensemble du BV de la Saine et de la Lemme

Assistance à maîtrise d'œuvre : 10 000 €

- bureau d'étude,
- pictage du lit guide environ 1 semaine de travail
- suivi des travaux

Coût des matériaux amenés sur le site : environ 50 000 €

Il faut aussi considérer le coût du déplacement de l'engin répartissant les matériaux (beaucoup d'allers et retours le long du cours d'eau)

Les documents élaborés :

Le PNR étant une collectivité publique, une Déclaration d'Intérêt Général a été lancée avec dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, dossier d'incidence N2000, Enquête publique (aucune remarque des propriétaires), seul l'enquêteur soulève le problème de l'éventuelle modification de la propriété engendrée par les travaux. En effet, après le reméandrement du cours d'eau, certaines parcelles riveraines ne le seront plus et inversement.

Afin de répondre à cette question, il est prévu que le SIVOS, propriétaire des parcelles où s'écoulera essentiellement la Lemme, puisse conventionner avec des anciens propriétaires de berge pour leur conserver un accès à l'eau. Une information a été faite en ce sens à l'ensemble des propriétaires.

Le linéaire de la Lemme rectifiée constitue l'actuelle limite communale entre La Chaumusse et Fort-du-Plasne. Même si le linéaire du CE est modifié après le reméandrement, cette limite administrative ne changera pas.

Les actions :

Les travaux tels qu'ils sont mis en œuvre ont été définis et dimensionnés par le bureau d'études **Téléos**.

Les anciens méandres du ruisseau du Devant sont encore visibles. Les travaux seront donc basés sur ses empreintes. Par contre, pour la Lemme, plus aucune trace d'ancien méandre n'a été retrouvée, les tracés, pour la réalisation des travaux, ont été obtenus par le marquage des points bas le long du cours d'eau par un géomètre, et la modélisation hydrologique de la Lemme.

Les ouvrages sont réalisés par la société **Jura Natura Service** qui effectue les travaux de préparation du cours d'eau et réalisera les travaux de reméandrage.

Le chantier se divise en plusieurs étapes étalées sur 12 mois :

- Etape 1 (fin octobre - début novembre 2011) : elle concerne les travaux préparatoires, le dégagement de l'emprise des futurs méandres, l'abattage des ligneux (saule...) présents sur les merlons de curage et le broyage de la végétation.

Les merlons de curage sont dégagés afin de pouvoir mobiliser la terre pour combler le lit du cours d'eau actuel.

Comblé le cours d'eau nécessite environ 6500m² de terre, 2500m² sont trouvés sur place (issus des merlons), et 4000 m² seront exportés (groise pierreuse). L'étanchéité de ces matériaux est plus ou moins forte. C'est pourquoi, régulièrement, le long du cours d'eau, il sera nécessaire d'installer un barrage transversal



étanche afin d'éviter un drainage longitudinal.

A chaque affluent sera, également, disposé un barrage de bois et d'argile.

Les travaux sont réalisés par tracteur monté sur chenille, lui conférant une très faible pression au sol. Il s'agit d'un prototype. Il est utilisé seulement pour les travaux lourds de réouverture et de défrichage.

- Etape 2 (mars 2012) : elle concerne le piquetage du futur tracé qui permettra la création d'un lit guide (phase 3). Il s'agira de creuser un pré sillon balisé de 1m de large et de 30 à 40 cm de profondeur. Ce sillon sera fait à l'aide d'une pelle carrée permettant de créer des berges verticales afin d'obtenir une érosion naturelle maximale.

- Etape 3 (aout-octobre 2012) : elle concerne les travaux de terrassement, la création des nouveaux lits, le comblement des lits rectilignes et le comblement des drains.

La gestion

La gestion qui n'est pas encore définie pourra se faire en deux temps :

- laisser évoluer naturellement une partie du site
- mise en place d'un pâturage et/ou fauche en amont et en aval (des discussions et retours d'expériences avec d'autres gestionnaires, ex. Réserve naturelle du Lac de Remoray, CREN Franche-Comté, sont prévus)